

Soutien à l'initiative Jeunes



Vous avez entre 16 et 30 ans ? Vous avez un projet ?

**PARTHENAY-GÂTINE
PEUT VOUS ACCOMPAGNER !**



Pour accompagner les jeunes de 16 à 30 ans, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a décidé de mettre en place un dispositif de « soutien à l'initiative jeunes ».

Les conditions



- Projet en dehors du temps scolaire
- Demande individuelle ou collective (associatif)
- Jeune(s) acteur(s) et porteur(s) du projet
- Résidant sur le territoire de Parthenay-Gâtine pour une demande individuelle
- Association ayant son siège social sur le territoire communautaire et la majorité des membres y résident
- Projet ayant un intérêt collectif (retombées sur le territoire communautaire ou mise en œuvre de partenariats locaux)
- Projet ne devant pas être achevé avant le passage en commission d'attribution
- 1 seule subvention par an, par projet et par porteur de projet

La vie du dossier



Pour toutes les demandes

- Une pièce d'identité de chaque participant,
- Un justificatif de domicile du participant ou d'un représentant légal, le cas échéant, accompagné d'une attestation d'hébergement,
- Une autorisation parentale pour les mineurs,
- Un descriptif du projet détaillant les caractéristiques du projet.



Pour les demandes individuelles, un RIB du compte courant.

Pour les demandes collectives :

- Une copie des statuts de l'association,
- Une copie de la parution au Journal Officiel
- Un RIB de l'association

Le montant de l'aide et son versement



Le montant maximum de l'aide est de 1 000 € par projet.

Après validation du conseil communautaire, le paiement de l'aide se fait :

→ *En début de projet et en un seul versement, si l'aide est inférieure à 500 €,*

→ *En deux versements, réalisés en début puis en fin de projet, si l'aide est supérieure ou égale à 500 €.*

Le bilan final du projet, avec pièces justificatives (factures, photos, les réalisations), est remis à la Communauté de communes trois mois au plus tard après sa réalisation.

Exemples de projets soutenus : création d'un festival de jeux, projections de courts-métrages, dotation de matériel pour un skate park avec mise en place d'ateliers...



Le dossier de demande de subvention peut être déposé, à tout moment, auprès du coordonnateur jeunesse ou des référents jeunesse.

Les jeunes sont accompagnés dans la constitution du dossier par le coordonnateur jeunesse et le référent jeunesse du secteur géographique concerné par le projet.



Mélanie Gentet, référente jeunesse
Secteur Parthenay
07 82 93 85 12
jeunesse.mptchatillon@csc79.org



Audrey Dupont, référente jeunesse
Secteur Thénézay
06 86 26 57 57
pjeunes-thenezay@orange.fr



Anne Dupont
Secteur Secondigny
06 98 44 54 92
DUPONTAN@cc-parthenay-gatine.fr



Denis Thibeau, référent jeunesse
Secteur Ménégoute
07 86 51 14 42
jeunesse.paysmenigoutais@csc79.org

Communauté de communes Parthenay Gâtine
Coordonnateur jeunesse

Tél. 05 49 95 60 16 - Port. 06 75 32 81 61